



Délibération : DC_2023_098

Conseil Communautaire du 18 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle de la Marbrerie à Flaumont-Waudrechies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 12 décembre 2023.

Le nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 69

Le nombre de présents et représentés : 61

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST a donné procuration à Marie-Christine MERCIER

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Gérard GUERTZMANN a donné procuration à Aline BERTRAND, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beurieux : David HOUILLIEZ a donné procuration à Philippe HANOT

Commune de Bételles : Orféo RIGONI a donné procuration à Daniel ETEVE

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN

Commune de Damousies : Reinold MASURE

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Doulers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE a donné procuration à Bernadette GRANDIN, Bernadette GRANDIN



Commune de Felleries : Pascal NOYON a donné procuration à Freddy THERY, Maryse BERNARD a donné procuration à Brice AMAND, Claire DEGROOTE
Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN
Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Colette WATREMEZ
Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT a donné procuration à Thierry THIROUX
Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET
Commune de Hestrud : André BERTEAUX
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT
Commune de Liessies : Alain RICHARD a donné procuration à François RICHEZ, conseiller suppléant
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT a donné procuration à Jean-Claude FOVEZ
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ
Commune de Ramousies : Brice AMAND
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI a donné procuration à Daniel DEUDON, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Thierry LEMOINE
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS a donné procuration à Daniel DESCAMPS
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN a donné procuration à Nicolas DOSEN, Christian BINOIT
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE
Commune d'Avesnes sur Helpe : Anne-Laure CATTELOT, Sylvie CABOOR
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT
Commune de Sars Poteries : CARETTE Didier
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES
Commune de Solre le Château : Chloé TROUILLIEZ
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART



Objet de la délibération : Délibération pour l'attribution du marché de transport et traitement des déchets issus des déchèteries

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 61

Pièce jointe : (Néant)

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes, et notamment la compétence obligatoire en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération DC_2023_062 du 11 juillet 2023 portant sur les délégations accordées au président,

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 novembre 2023, ci annexé.

I. Exposé des motifs

La communauté de communes dispose de 2 déchèteries sur son territoire : l'une à Avesnelles, la seconde à Solre-le-Château, gardiennées en régie.

Considérant que le marché actuel arrivant à échéance le 31 décembre 2023, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a lancé une consultation en vue de désigner les prestataires chargés de la mise à disposition de bennes, du transport et du traitement des différents flux captés en déchèteries, sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen passé en application des articles R 2124-1 à R 2124-2 du Code de la commande publique.

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum, avec un montant maximum, établi avec un opérateur économique par lot, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande.

Le marché s'organise à partir de 7 lots :

Lot 1 : Transport et traitement des encombrants, des incinérables et du bois issus des déchèteries

Lot 2 : Transport et traitement des ferrailles et batteries issus des déchèteries



Lot 3 : Transport et traitement des emballages souillés dont les aérosols issus des déchèteries

Lot 4 : Transport et traitement des papiers, des cartons et valorisation des films plastiques issus des déchèteries

Lot 5 : Transport et traitement des gravats issus des déchèteries

Lot 6 : Transport et traitement des plâtres issus des déchèteries

Lot 7 : Transport et traitement des déchets verts issus des déchèteries

La durée de l'accord cadre s'étend du le 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2025 soit pour une durée de deux (2) ans. Il pourra être renouvelé deux (2) fois pour une durée d'un (1) an, par tacite reconduction.

Considérant que la publication été menée au sein du BOAMP et du JOUE le jeudi 12 octobre 2023, avec une date limite de remise offres fixée au vendredi 10 novembre 2023 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 novembre 2023 à 14 heures pour analyser les offres remises à partir des critères définis au règlement de consultation, à savoir :

- Critère 1 : Coût global de la prestation analysé sur la base du détail estimatif : Pondération 60%
- Critère 2 : Valeur technique de l'offre : Pondération 40 % (La valeur technique des offres porte sur les sous-critères suivants :
 1. Moyens techniques et humains mis en œuvre pour effectuer la prestation, pour assurer la continuité de services : 10%
 2. Dispositions mises en œuvre pour assurer une qualité de services (organisation, compétences des agents, site propre...) : 10%
 3. Taux de valorisation (type et pérennité) : 10%
 4. Dispositions mises en œuvre pour assurer l'hygiène et sécurité du personnel : 5%
 5. Traçabilité des prestations concernant les données d'exploitation : 5%

Conformément au rapport ci-joint, la Commission d'Appel d'offres a désigné les attributaires suivants :

- Le Groupement Environnement Services-Recyclage des vallées pour les lots 1, 3, 4, 6 et 7 ;
- REVIVAL pour le lot 2 ;
- LORBAN pour le lot 5.

Conformément aux délégations qui lui sont accordées, le Président doit être autorisé à signer les actes d'engagement relatifs à ce marché. Un avis favorable a été accordé par la Commission Ressources Environnementales réunie le 23 novembre 2023, ainsi que par le Bureau Communautaire du 29 novembre 2023.



II. Dispositif décisionnel

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le président à signer les actes d'engagements liés aux différents lots du marché, conformément au rapport de la Commission d'Appel d'Offres ;

- **DE MANDATER** le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution du présent marché.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Le Président
Nicolas DOSEN

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 26/12/2023, de la publication sur le site Internet de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois le 27/12/2023.

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20231218-DC_2023_098-DE

